



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 56024

Texte de la question

M. Pierre Brana attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement primaire en Gironde. En effet, 153 écoles élémentaires (dont 10 en zone d'éducation prioritaire) et 214 écoles maternelles (dont 11 en ZEP) dépassent 25 élèves par classe en moyenne. La Gironde est donc le 95e département sur 100 pour le rapport du nombre de postes/nombre d'élèves. De même, l'absence répétée de remplaçants met trop souvent le service public d'éducation devant l'impossibilité d'assurer sa mission élémentaire. En ce qui concerne la décharge de direction, 682 écoles (dont 115 à 5 classes) fonctionnent sans moyen de décharge. Selon les estimations portées par les syndicats d'enseignants, 20 postes seraient nécessaires pour les directions d'écoles de 5 classes, et 100 postes pour que toute école bénéficie d'un temps de décharge. La Gironde connaît également un retard flagrant - faute de postes suffisants - pour la scolarisation des moins de trois ans : ce taux de scolarisation est inférieur de 15 points à la moyenne nationale. Rappelant un des objectifs primordiaux du plan pluriannuel pour l'éducation à savoir l'exigence de qualité : résorber les inégalités sociales et géographiques, il demande que le département de la Gironde bénéficie tout particulièrement des créations de postes annoncées. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures précises qui concourront à rattraper le retard de la Gironde au niveau des postes enseignants manquants.

Texte de la réponse

Les mesures retenues pour la rentrée 2000 l'ont été dans le souci d'une amélioration des conditions d'enseignement, l'augmentation des moyens confirmant la place de l'éducation comme premier budget de la nation. La préparation de la rentrée scolaire 2001 se déroule également dans un contexte très favorable puisque l'enseignement scolaire bénéficie, au titre de la loi de finances 2001, de plus de neuf milliards de francs supplémentaires, soit une augmentation de 2,82 %. Cet effort considérable se traduit non seulement par une hausse exceptionnelle des crédits de fonctionnement et d'intervention mais également par un volume de créations d'emplois budgétaires sans précédent depuis plus de dix ans. Les moyens nouveaux qui ont été obtenus vont permettre de résorber progressivement les déséquilibres entre les académies, d'assurer la bonne application des réformes, de réduire les inégalités sociales et de lutter contre l'échec scolaire. C'est dans ce cadre que l'académie de Bordeaux bénéficie, pour la rentrée 2001, de l'attribution de quatre-vingts emplois d'enseignant du premier degré dont soixante-dix-neuf pour le département de la Gironde après redéploiement académique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56024

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7259

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3256